

<https://www.snetap-fsu.fr/Une-rentree-scolaire-2018-bien-mal-engagee.html>



Une rentrée scolaire 2018 bien mal engagée !

- Nos Actions - Les Communiqués -

Date de mise en ligne : mardi 4 septembre 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Dans la continuité de nos actions de fin d'année scolaire, nos trois organisations syndicales Snetap-FSU, SUDRural-Territoires, CGT-Agri appellent à la poursuite de la mobilisation des collègues dès la rentrée. Elles appellent l'ensemble des personnels à être extrêmement vigilant sur les conditions de cette rentrée. Un préavis de grève a été déposé en ce sens dans toutes les [régions](#).



Des menaces pèsent sur l'enseignement agricole public :

Menaces sur l'emploi des 6000 collègues de CFAA [CFPPA](#)

La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », avec le passage de la rémunération des formations à l'heure apprenti, met en péril les formations à faible effectif majoritaires chez nous et conduira à la suppression de postes, la dégradation de la formation des apprenti.es et la mise en concurrence des établissements ; soit, à terme, une privatisation du système de formation.

Nous exigeons :

- L'abrogation de la loi "Liberté de choisir son avenir professionnel" (qui devrait être promulguée mi septembre) ;
- Le refus de tout affaiblissement des CFAA publics ;
- La demande d'un décret de portée nationale pour garantir les conditions de travail et de rémunération des collègues de CFAA -CFPPA.

Menaces sur les moyens de l'enseignement agricole

Depuis le printemps, la pression des [DRAAF-SRFD](#) sur les établissements pour réduire leur [DGH](#) conduit à la fusion de tronc-commun, la fermeture de classes et la menace de fermeture d'établissements tel que Moissac. De plus, fin septembre, le Ministre présentera son projet de budget 2019 avec selon les annonces du gouvernement sur le soit disant "ralentissement de la croissance", la suppression de plusieurs milliers de postes au Ministère de l'Agriculture dont 2000 dans l'enseignement agricole sur l'ensemble du quinquennat, selon le [DGER](#).

Nous exigeons :

- Le respect des textes réglementaires sur les services et les conditions de travail des personnels (horaires obligatoires, dédoublements, pluri,...) et application des horaires référentiels aux élèves et étudiant.es ;
- La prise en compte de l'augmentation de 1000 élèves dans l'enseignement agricole public (contre une baisse de 9000 dans le privé) dans la préparation du [PLF](#) et dans tous les cas aucune suppression d'emploi dans le cadre du PLF 2019 et création dans les emplois administratifs techniques et santé... ;
- La préservation des contrats des agents contractuels (quotité, renouvellement,...).

Menaces sur le statut des personnels enseignants

Le rapport [CAP](#) 2022 a enfin été diffusé cet été. Deux chapitres sont consacrés à l'enseignement avec des propositions qui conduiraient à des reculs statutaires brutaux : augmentation et annualisation du temps de service dans le secondaire, renforcement du pouvoir des directrices dans le recrutement des personnels, formation obligatoire en dehors des temps de service, bivalence obligatoire,...

Nous exigeons :

- La diminution et le partage du temps de travail ;
- La prise en compte de l'ensemble des activités dont le « travail invisible » ; - Le rejet de l'individualisation et de la mise en concurrence des individus, des équipes et des établissements via l'évaluation managériale et infantilisante.

Menaces sur la qualité et l'attractivité de notre enseignement

Les textes parus ces dernières semaines, tant sur la voie professionnelle que sur les voies générale et technologique, constituent une menace pour nos élèves, nos formations et nos établissements. La réduction des horaires disciplinaires sur l'ensemble des voies participent à la dégradation de la qualité de notre enseignement. La perte de la spécificité de notre bac général et des spécialités des voies technologiques et professionnelles sont susceptibles de détourner des élèves de nos établissements d'enseignement agricole public.

Nous exigeons :

- Le rétablissement de la spécialité EAT et de toutes les disciplines scientifiques pour l'ensemble des élèves de la voie générale de l'enseignement agricole ;
- La réaffectation des volumes horaires disciplinaires dans la voie technologique ;
- Une réelle ambition pour la voie professionnelle scolaire qui ne peut se limiter à un simple sas d'accès à l'apprentissage.